HISTORIQUE

15 Novembre 1983:	grève nationale de 70000 étudiant-e-s pour signifier au Ministre Laurin notre très ferme intention de négocier nos conditions de vie et d'études.
2 Décembre 1983:	rencontre de l'exécutif de l'association des étudiantes et étudiants du Québec (ANEQ) avec le Ministre Laurin pour discuter de la plate-forme de revendications.
16 Novembre 1983:	rencontre de l'ANEQ avec M. Robert Filion, attaché politique du Ministre Laurin.
2 Décembre 1983:	rencontre de l'ANEQ avec le Ministre Laurin et proposition de rencontrer les étudiant-e-s dans un débat public.
8 Décembre 1983:	participation de l'ANEQ à la commission parlementaire de l'éducation sur le PREC.
23 Décembre 1983:	lettre de l'ANEQ au Ministre Laurin pour présenter notre plate-forme de revendications.
Janvier 1984:	demande de l'ANEQ pour la mise sur pied d'un comité de travail temporaire avec le MEQ sur notre plate-forme de revendications.
30 Janvier 1984:	télégramme de l'ANEQ au Ministre Laurin lui donnant jusqu'au 6 février pour se prononcer sur nos revendications.
23 Février 1984:	pas encore de réponse.

RAPPEL: L'exécutif de l'AECSL recommande à l'Assemblée Générale de ne pas suivre l'appel à la grève générale illimitée proposée par l'ANEQ.

217202

ASSEMBLEE GENERALE

JEUDI
23 février
à 12h30
Dans la grande salle

QU'EST-CE QU'ON FAIT?

Pour faire appliquer la plate-forme de revendications:

GREVE?
OCCUPATION??
RIEN??

CRI PRIMAL??
ETC...?
GREVE ILLIMITEE???

BLOQUER L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE ?

venez en grand nombre à l'assemblée générale car c'est nous, les étudiants et étudiantes qui sommes les seuls habilités á répondre à ces question.

Plate-forme de revendications votée lors de l'assemblée générale de Mardi le 21 février.

1. Que le budget consacré à l'aide financière aux étudiants-es soit substantiellement augmenté afin de premettre au plus grand nombre de jeunes de poursuivre leurs études sans s'endetter.

ADOPTE A MAJORITE

2. Que le gouvernement procède à une réforme complète du régime des prêts et bourses selon les modalités suivantes:

a) que les prêts soient abolis sans qu'il y ait diminution du montant total de l'aide financière allouée;

REJETE A MAJORITE

b) que le statut d'indépendance et de non-résidence soit accordé aux étudiants-es dès le départ de la maison familiale;

ADOPTE A MAJORITE

c) que le gouvernement abolisse la contribution minimale de l'étudiant-e et prenne plutôt en considération les véritables moyens financiers des étudiants-es:

ADOPTE A MAJORITE

d) que les étudiants-es à temps partiel soient éligibles au régime des prêts et bourses:

REJETE A MAJORITE

e) que la grille de calcul fixant le montant des prêts et bourses auxquels ont droit les étudiants-es soit complètement révisée afin que cessent les injustices dont ils-elles sont victimes et que, par conséquent, l'aide financière corresponde à leurs besoins réels;

ADOPTE A MAJORITE

f) que les étudiantes enceintes bénéficient du même montant que celles qui ont déjà un enfant d'âge pré-scolaire dans le cadre du régime des prêts et bourses;

ADOPTE A MAJORITE

3. Que le gouvernement adopte un véritable plan de création d'emplois permanents satisfaisants nos besoins. Qu'il s'entende avec le gouvernement fédéral sur l'application de ce plan de sorte que, dans les plus brefs délais, les jeunes aient accès à des emplois permanents.

ADOPTE A MAJORITE

4. Que nous exigions l'abandon du programme 'Action Jeunes Volontaires' et que nous nous opposions à l'éventuelle création de brigades de travail ainsi qu'aux coupures envisagées dans le montant d'aide sociale que recoivent actuellement les assistés-es sociaux-les de moins de 30 ans pour les forcer à s'enrôler dans ces brigades.

ADOPTE A MAJORITE

5. Que soit constitué un réseau public et gratuit de garderies contrôlées par les travailleurs et travailleuses, usagers-usagères, et que le droit à l'avortement libre et gratuit, pratiqué dans des conditions saines, soit reconnu.

REJETE A MAJORITE

PLATE-FORME DE REVENDICATIONS

votée lors de l'assemblée générale de Mardi le 21 février.

6. Que l'on s'oppose à la promotion de l'emploi pour des fins militaires et au recrutement des jeunes pour l'armée sur les campus des institutions d'enseignement.

ADOPTE A MAJORITE

7. Que le prochain budget du gouvernement du Québec comporte une augmentation réelle du montant alloué au secteur de l'Education.

ADOPTE A MAJORITE

8. Que la gratuité scolaire soit établie.

ADOPTE

9. Que l'on rejette purement et simplement le projet de règlement des études collégiales (PREC).

ADOPTE A MAJORITE

10. Que le gouvernement procède à la création de nouveaux CEGEPs pour satisfaire les besoins en espace existants actuellement dans les institutions d'enseignement collégiales et être en mesure d'absorber l'augmentation de la clientèle.

REJETE A MAJORITE

11. Que l'on puisse procéder à la négociation systématique du plan de cours dans tous les groupes-cours.

ADOPTE A MAJORITE

12. Qu'une période de libération étudiante soit prévue à chaque session afin de faire l'évaluation de la qualité des enseignements et la pertinence ainsi que le contenu des différentes politiques et programme gouvernementaux en matière d'éducation, que l'on puisse aussi se servir de cette période pour élaborer notre projet d'école.

ADOPTE A MAJORITE

13. Que l'on s'assure que le Diplôme d'études collégiales continue d'avoir la même valeur partout au Québec.

ADOPTE A MAJORITE

14. Que la Loi 32 soit abrogée.

ADOPTE A MAJORITE